

REUNION DU 14 JUIN 2005

L'an deux mille cinq, le quatorze juin, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absent : SOMMERMONT Jean-François (qui a donné un pouvoir à BASSET Franck)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 mai 2005.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Chèque de remboursement de l'A.M.P.
- Soutien aux J.O. 2012

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE L'A.M.P.

Suite à la tempête en date du 17 décembre 2004, les toitures de l'Eglise et de la Salle des Fêtes avaient subi des dommages. Après déclaration à la Compagnie d'assurance de la Commune (Assurance Mutuelle de Picardie), le rapport d'expertise a évalué le remboursement à 10 173 €. Le montant du remboursement couvre le préjudice subi par la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le montant proposé par l'A.M.P. pour solde de tout compte.

2. SOUTIEN AUX JEUX OLYMPIQUES 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal apporte, à l'unanimité, son soutien à l'organisation des Jeux Olympiques en France en 2012.

3. CARTE COMMUNALE

Suite à la réception de l'ébauche du rapport de présentation de la carte communale réalisée par le cabinet d'architecture Seigneur, Monsieur le Maire présente ce document qui se décompose en trois parties :

- les analyses paysagère, urbaine et architecturale.
- les objectifs d'aménagements selon la volonté politique de la municipalité.
- les justifications des choix faits par les élus en ce qui concerne les futures zones à urbaniser.

Monsieur le Maire rappelle qu'après réception de l'ébauche du rapport, un courrier adressé par le responsable de l'unité d'urbanisme des services de la D.D.E mettait en garde le Conseil, affirmant que le projet actuel serait de nature à compromettre l'approbation préfectorale clôturant la procédure. Il invite l'ensemble du conseil à prendre en considération les remarques faites par les services de l'Etat afin que ce projet réponde aux principes définis aux articles L110 et L121.1 du code de l'urbanisme.

Après avoir examiné le rapport quelques remarques sont faites :

- Page 63 : Erreur de photo par rapport à la légende.
- Sur le plan final, le terrain de sport n'est pas englobé dans le périmètre constructible.

En annexe il faudrait joindre les motivations précisées sur la délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2004 et apporter des photos d'extensions réalisées sur les communes environnantes qui ne correspondent pas à ce que les services de l'Etat imposent notamment sur notre territoire.

Au vu de tous ces documents, et après en avoir délibéré le Conseil maintient sa position initiale confirmée par délibération du 17 novembre 2004.

4. QUESTIONS DIVERSES

• *Restriction d'eau* : Suite à un arrêté préfectoral en date du 17 mai 2005 stipulant que notre commune classée en secteur 5 est passée au seuil d'alerte, en effet les nappes phréatiques sont au plus bas, il est donc demandé aux Communes d'interdire aux habitants :

- de laver leur voiture à moins de se rendre dans une station de lavage
- d'arroser les pelouses de plus d'un an
- de remplir les piscines
- d'irriguer, sauf certaines conditions, les parcelles agricoles.

Tout contrevenant à cette réglementation risque une amende.

• *Jury d'assises* : Le tirage au sort des 7 Communes qui représenteront le Canton de Boves au Jury d'assises a eu lieu le lundi 13 juin à la mairie de Boves ; notre commune ne fait pas partie des retenues.

• *Remerciements* : Monsieur le Maire tient à remercier les deux conseillers MM. NAVARRE Jean-Claude et Denis, assistés de NAVARRE Cédric, qui ont installé les derniers plots le long de la Rue Principale et qui ont confectionné 23 plateaux prévus pour la fête locale. Remerciements aussi à MM. SOMMERMONT Jean-François et Xavier qui s'occupent de nourrir les animaux, qui tondent et entretiennent les abords de la mare. Des tables ont été offertes à la commune par M. BASSET Franck que le Conseil remercie aussi vivement.

• *Déneigement* : Suite à la demande de la commune auprès du Conseil Général pour l'obtention d'une aide liée aux dépenses de déneigement sur la RD 75 ; cette demande ne satisfait pas aux critères du dispositif de subvention existant. Cependant, le dossier sera mis à l'étude

• *Concert* : Le Comité des Fêtes de Rumigny organise le dimanche 26 juin, un concert dans l'église de cette commune et souhaite utiliser la Salle des Fêtes de notre commune car la leur est déjà utilisée. Un avis favorable a été donné.

• *Terrain de sport et loisirs* : Un devis pour le nettoyage de la haie entourant le terrain de sport a été demandé au CAT de Cottenchy ; au vu du montant du devis qui s'élève à 86,00 €, les travaux seront effectués cette semaine.

• *Toiture de l'église* : Pour info, un devis pour le démoussage de la couverture de l'église a été demandé à la SARL Lapostolle & Fils. Celui-ci s'élève à 1 875,77 €.

• *Horloge église* : Les travaux de réfection de l'horloge de l'église ont été programmés au budget 2005, mais ne pourront être envisagés avant la fin de l'année car une subvention a été demandée dans le cadre de la réserve parlementaire ; or, la Commission ne se réunit qu'en octobre.

• *Boues d'Achères* : Un arrêté préfectoral modifiant le périmètre d'épandage est arrivé en mairie pour info.

• *SIVOM du canton de Boves* : M. le Maire fait le compte-rendu de la réunion du SIVOM et informe l'assemblée que la CRAM a décidé de baisser les heures d'aide ménagère de 10 %. Dans un premier temps, les remplacements ne seront plus assurés. En ce qui concerne la voirie, un appel d'offres sera lancé pour la maîtrise d'œuvre ; la DDE sera donc mis en concurrence.

Les Membres du Conseil Municipal